LIRE ATTENTIVEMENT LE PRESENT MANUEL D'EXPLOITATION AVANT LA PREMIERE UTILISATION DU CHAUFFE-EAU ET ACCORDER UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX POINTS MARQUES PAR LE SYMBOLE ⚠ « ATTENTION »

CHER CLIENT !

Félicitations pour votre achat du chauffe-eau électrique « **THERMEX** ». Nous sommes convaincus que la large gamme de nos chauffes-eau électriques saura satisfaire tous Vos besoins. L'utilisation des technologies modernes et des matériaux de haute qualité dans la fabrication des dispositifs a déterminé la popularité et la confiance à la marque de commerce « THERMEX ».

Les chauffes-eau THERMEX sont conçus et fabriqués dans le strict respect des normes internationales qui garantissent la fiabilité et la sécurité.

Le présent manuel d'utilisation s'applique à la série Safe Dry. La série Safe Dry comprend les modèles avec le volume de 50, 80, 100 litres. Tous les modèles sont produits en version verticale. La dénomination complète du modèle du chauffe-eau, que vous avez acheté, est indiquée dans la partie « Garantie du fabricant » (paragraphe « Note de vente ») et sur la plaque d'identification du boîtier du chauffe-eau.

1. DESTINATION

Le chauffe-eau électrique (ci-après – CEE) est destiné à fournir de l'eau chaude aux installations publiques et industrielles, ayant une canalisation d'eau froide avec les paramètres requis.

Le CEE doit être utilisé dans les locaux chauffés fermés et **n'est pas destiné à être utilisé en mode de flux continu.**

2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE BASE

La pression maximale dans la canalisation d'eau froide – 0,8 MPa.

La pression minimale dans la canalisation d'eau froide – 0,05 MPa.

Les paramètres du réseau électrique d'alimentation – un secteur monophasé de tension de **(220 V ± 10%)** et de fréquence de **50 Hz + 1%.**

La puissance du chauffe électrique tubulaire est réglable en étapes :

1,5 kW – mode de chauffage économe

Le diamètre du filetage des tuyaux d'amenée d'eau chaude et d'eau froide est **½".**

La classe de protection du chauffe-eau est **IPX4.**

Modèle	Volume, l	Temps moyen de chauffage à AT=55°C	Encombrement, mm
ERD 50 V	50	2 heure 14 minutes	438 / 460 / 579
ERD 80 V	80	3 heure 35 minutes	438 / 460 / 810
ERD 100 V	100	4 heure 39 minutes	438 / 460 / 974

3. LOT DE LIVRAISON

1. Chauffe-eau (en option avec un disjoncteur) - 1 pc.
2. Soupape de sûreté de type GP - 1 pc.
3. Manuel d'exploitation - 1 pc.
4. Emballage - 1 pc.
5. Ancre de fixation (en option) - 2 pcs. sur chaque barre de fixation.

4. DESCRIPTION ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU CEE

CEE comprend un boîtier, un élément chauffant tubulaire amovible, une soupape de sûreté, un couvercle protection et un panneau de commande.

4.1. Le boîtier du CEE comprend un réservoir en acier à l'isolation thermique par le mousse de polyuréthane écologique et deux tubes filetés pour l'amenée d'eau froide (anneau bleu) et d'eau chaude (anneau rouge). Le réservoir interne a un revêtement spécial fait en verre-porcelaine, qui protège la surface intérieure contre la corrosion chimique.

4.2. Un élément chauffant stéatiteux se compose des tuyaux céramiques avec un câble chauffé intégré. Un élément chauffant est installé dans la boîte émaillée protégeant cet élément du contact avec de l'eau, ayant sur sa bride une douille thermostat et un anode magnésium. Un élément chauffant sert à chauffer de l'eau et le thermostat assure la possibilité du réglage de la température jusqu'au $+75^0$ C. Le réglage se passe à l'aide du disque du thermorégulateur, se situant sur la fermeture protectrice de la chauffe-eau (fig. 1). Le disjoncteur thermique est un mécanisme de protection de la chauffe-eau électrique contre la surchauffe, déconnectant un élément chauffant du circuit suite à une augmentation de la température au-delà de 93^0 C.

L'anode de magnésium est destiné pour neutraliser les effets de la corrosion galvanique sur le réservoir intérieur.

4.3. La soupape de sûreté assure les fonctions de la soupape de retour en empêchant la pénétration de l'eau du chauffe-eau au réseau d'eau en cas de la chute de la pression dans le réseau d'eau et en cas de l'accroissement de la pression dans le réservoir à condition d'une forte chauffe de l'eau, ainsi que assure les fonctions de le soupape de protection en enlevant la pression de surcharge dans le réservoir en cas d'une forte chauffe de l'eau. Lors du fonctionnement du chauffe-eau l'eau peut s'infiltrer du tuyau d'échappement de le soupape de sûreté pour la faille de la surpression qui se produit aux fins de la sécurité du chauffe-eau. Ce tuyau d'échappement doit rester ouvert à l'atmosphère et être installé d'une façon permanente en descendant et au milieu ambiant incongélable.

Il est nécessaire d'assurer la restitution de l'eau du tuyau d'échappement de la soupape de sûreté à l'égout, ayant prévu le drainage approprié lors du montage du CEE.

Il faut régulièrement effectuer la vidange d'un peu d'eau via le tuyau d'échappement de la soupape de sûreté à l'égout pour éliminer des dépôts calcaires et pour vérifier la capacité de travail de la soupape. Pour ouvrir la soupape elle est munie d'un manche. Il est nécessaire de surveuiller que lors du fonctionnement du chauffe-eau ce manche se trouve dans la position obturant la vidange de l'eau du réservoir.

5. DIRECTIVES DE SECURITE

⚠ Il faut expliquer aux enfants de ne pas jouer avec le CEE.
Le CEE n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris des enfants) aux capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites, ainsi que par des personnes qui ne savent pas utiliser le CEE, à l'exception des cas quand l'exploitation est contrôlée et conforme aux instructions des personnes responsables de la sécurité du CEE.

5.1. La sécurité électrique du CEE est garantie uniquement en cas de la mise à la terre effective réalisée en conformité avec les prescriptions de montage des installations électriques.

5.2. La canalisation sanitaire et la robinetterie doivent correspondre aux paramètres du réseau de pompage et avoir les certificats de qualité nécessaires.

5.3. Il est inadmissible lors de l'installation et l'exploitation du CEE de :

- mettre sous tension si le CEE n'est pas rempli d'eau ;
- enlever le couvercle de protection sous tension ;
- utiliser le CEE sans mise à la terre ou utiliser les tuyaus d'eau en tant que la mise à la terre ;
- embrancher le CEE au réseau d'eau avec la pression supérieure à 0,6 MPa ;
- raccorder le CEE à la conduite d'eau sans une soupape de sûreté ;
- vidanger l'eau du CEE sous tension ;

- utiliser des pièces de rechange non recommandées par le Fabriquant ;
- utiliser l'eau du CEE pour préparer la nourriture ;
- utiliser l'eau contenant des impuretés mécaniques (sable, rocailles) qui peuvent provoquer un mauvais fonctionnement du CEE et de la soupape de sûreté ;
- modifier la conception et les dimensions de positionnement des supports du CEE.

La température ambiante, dans laquelle le CEE est exploité, doit être dans les limites de 3°C à 40°C. La congélation de l'eau dans le CEE aux températures négatives conduit sa mise hors de service ce qui n'est pas couvert par la garantie.

⚠ Il faut expliquer aux enfants de ne pas jouer avec le CEE.
Le CEE n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris des enfants) aux capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites, ainsi que par des personnes qui ne savent pas utiliser le CEE, à l'exception des cas quand l'exploitation est contrôlée et conforme aux instructions des personnes responsables de la sécurité du CEE.

6. INSTALLATION ET RACCORDEMENT

⚠ Tous les travaux de montage, de plomberie et de mise de câble doivent être faits par des personnes qualifiées.

6.1. Emplacement et installation.

Il est recommandé d'installer le CEE au plus près du point d'utilisation de l'eau chaude pour réduire des pertes de chaleur dans les tuyaux.

Lors du forage (exécution) des trous dans le mur il faut prendre en considération des câbles, des canaux et des tuyaux qui y ont été percés. Le poids total du CEE rempli d'eau doit être pris en compte lors de la sélection de l'endroit de montage. Le mur et le plancher avec la capacité de charge faible doivent donc être renforcés.

Le CEE est suspendu par le bras-support du boîtier à l'aide des crochets d'ancre (ne font pas partie du lot de livraison) fixés au mur. Le montage des crochets au mur doit exclure tout déplacement spontané des bras-supports du CEE sur eux.

Pour maintenir le CEE la distance entre le couvercle de protection et la surface la plus proche dans la direction de l'axe de la bride amovible doit être 0,5 mètre au minimum.

⚠ Pour éviter d'endommager la propriété du consommateur et (ou) des tiers en cas des défaillances du système d'alimentation en eau chaude il faut effectuer le montage du CEE dans les locaux ayant l'étanchéité des planchers et le drainage à l'égout et de ne pas placer en aucun cas sous le CEE des objets exposés à l'eau. En cas du placement du CEE dans les locaux non protégés il faut installer sous le CEE une palette de protection (n'est pas livrée avec le CEE) avec le drainage à la canalisation.

En cas du placement du CEE aux endroits difficiles à accéder pour effectuer l'entretien technique et le service après-vente (entresols, niches plafonnières etc.), le montage et le démontage du CEE sont réalisés par le client par ses propres moyens ou à ces frais.

6.2. Raccordement à la conduite d'eau

⚠ Il est nécessaire d'aménager l'eau froide dans le CEE en utilisant le filtre du nettoyage préliminaire de l'eau avec le degré de pureté de 200 microns.

Monter la soupape de sûreté à l'entrée de l'eau froide marquée par un anneau bleu à 3,5 – 4 tours ayant assuré l'étanchéité du joint à l'aide de n'importe quel matériau d'étanchéité (lin, bande du matériau d'étanchéité en plastique fluoré etc.).

Lors de l'exploitation du CEE il est possible de voir l'apparition du câble du bec de drainage de la soupape de sûreté (rejet de la surpression lors de la chauffe de l'eau). Il est recommandé de raccorder le tube de caoutchouc ou silicone du diamètre correspondant au bec de drainage pour éliminer l'humidité.

Le raccordement au système de conduite d'eau est réalisé selon le Fig. 2 uniquement à l'aide des tubes de cuivre, métalloplastiques ou plastiques ainsi que à l'aide de la tuyauterie d'arrivée de plomberie spéciale souple. Lors du montage les efforts excessifs ne sont pas admis afin d'éviter

d’endommager des raccords de tuyau, du revêtement fait en verre-porcelaine du réservoir intérieur du CEE.

⚠ Il est interdit d’utiliser la tuyauterie d’arrivée souple précédemment usée. Il est interdit d’exploiter le CEE sans soupape de sûreté ou d’utiliser la soupape des autres fabricants.

Une fois raccordé, ouvrir la vanne de conduite de l’eau froide dans le CEE, le robinet de sortie de l’eau chaude du CEE et le robinet de l’eau chaude sur le mélangeur afin d’assurer la sortie de l’air du CEE. En cas du remplissage final du CEE l’eau coulera par le courant continu du robinet du mélangeur. Fermer le robinet de l’eau froide sur le mélangeur.

En cas du raccordement du CEE aux endroits non équipées par la conduite d’eau il est admissible d’amener l’eau au CEE du réservoir auxiliaire utilisant la station de pompage, soit du réservoir installé à une hauteur de 5 mètres au minimum du point supérieur du CEE.

Note : pour faciliter l’entretien du CEE en cours d’exploitation il est recommandé d’installer la vanne de vidange (ne fait pas partie du lot de livraison du CEE) conformément au Figure 2. Si la pression dans la conduite d’eau est supérieure à 0,6 MPa il est nécessaire d’installer la soupape de réduction correspondante (ne fait pas partie du lot de livraison du CEE) à l’entrée devant la soupape de sûreté.

6.3. Raccordement au réseau électrique.

⚠ Il faut s’assurer que le CEE est rempli d’eau avant de la mise sous tension !

Avant de raccorder le chauffe-eau au réseau électrique il faut s’assurer que ses paramètres correspondent à ceux prévus pour le chauffe-eau.

Le chauffe-eau doit être mis à la terre pour assurer son fonctionnement de sécurité.

Le chauffe-eau est équipé du câble réseau d’alimentation avec la fourche. La prise de courant doit avoir le contact à la terre avec le câble de terre y tiré et placer à l’endroit protégé de l’humidité et satisfaire aux conditions requises pour la protéction contre l’humidité et les embruns. Brancher la fourche dans la prise si le câble réseau est avec le disjoncteur, appuyer sur le bouton « Reset », situé sur le disjoncteur.

7. EXPLOITATION ET ENTRETIEN

7.1. Engager le contact du câble électrique de la chauffe-eau dans le PC et tourner le disque régulateur de la température, se situant sur la boîte de la chauffe-eau, vers la droite jusqu'au clic, un indicateur de la chauffe-eau s'allume. Le réglage de la température de l'eau chauffée s'effectue à l'aide d'un disque du régulateur de la température. À la rotation du disque du thermorégulateur vers la droite, la température s'augmente lentement jusqu'au $+75^0$ C, à la rotation du disque du thermorégulateur vers la gauche à fond, la chauffe-eau électrique se déclenche du circuit. Lors de son exploitation la boîte de la chauffe-eau peut légèrement chauffer.

Dès que la température de l'eau dans le cuvier atteint le niveau de la température fixé par le régulateur, le mécanisme déclenche automatiquement le chauffe de l'eau. À la baisse de température de l'eau dans le cuvier, le mécanisme enclenche automatiquement la chauffe de l'eau, en maintenant ainsi la température de l'eau au niveau fixé. Le temps moyen pour la chauffe de l'eau dans le cuvier jusqu'au $+55^0$ C, ayant la température de l'eau à l'entrée $+20^0$ C, selon la capacité de la chauffe-eau, est indiqué dans le tableau n° 1.

Au levé de la température de l'eau jusqu'au $+93^0$ C, le disjoncteur thermique déclenche en débranchant en urgence un élément chauffant. Pour retourner le mécanisme en état de fonctionnement il faut appuyer jusqu'au clic le tige du disjoncteur thermique (fig. 2) se situant sous la fermeture protectrice de la chauffe-eau électrique.

⚠ Une activation de la protection thermique de la chauffe-eau ne représente pas le défaut du mécanisme. Le retour de la chauffe-eau en état de fonctionnement s'effectue par l'appui sur le tige du disjoncteur thermique se situant sous la fermeture protectrice de la chauffe-eau électrique.

7.2. Entretien.

⚠ L'entretien périodique et le remplacement opportun de l'anode de magnésium sont les conditions impératives pour le fonctionnement à long terme du CEE. Le non-respect de ces exigences peut entraîner la remise du CEE du service après-vente. **La maintenance technique et le remplacement de l'anode de magnésium ne font pas partie des obligations de garantie du fabricant et du vendeur.**

L'état de l'anode de magnésium et la présence des calcaires sur l'ECT sont contrôlés lors de l'entretien. Parallèlement on élimine le précipité qui peut s'accumuler dans la partie inférieure du CEE. **Il faut remplacer l'anode de magnésium une fois par an au minimum. L'anode de magnésium doit être remplacée plus souvent si l'eau contient une haute teneur en impuretés chimiques. La formation du précipité sur l'ECT peut provoquer sa mise hors de service ce que n'est pas le cas d'application de la garantie et son remplacement ne fait pas partie des obligations de garantie du fabricant et du vendeur.** En cas d'apparition des calcaires sur l'ECT il faut l'éliminer à l'aide du détartreur ou via la voie mécanique. Lors de l'élimination du précipité de l'ECT il ne faut pas appliquer des efforts excessifs et utiliser des nettoyants abrasifs pour ne pas endommager la couche de protection du réservoir intérieur.

L'importance du premier entretien consiste en ce que selon l'intensité de la formation des calcaires et du précipité, du débit de l'anode de magnésium il est possible de déterminer les délais de la tenue des entretiens ultérieurs et en conséquence de prolonger le délai de l'exploitation du CEE. La non-exécution des conditions énumérées ci-dessus réduit le délai de l'exploitation du CEE, la probabilité de la mise du CEE hors de service est augmentée et les effets des obligations de garantie prennent fin.

Pour l'entretien et le remplacement de l'anode de magnésium il faut effectuer le suivant :

- mettre le CEE hors tension ;
- laisser refroidir l'eau chaude ou l'épuiser via le mélangeur ;
- bloquer l'entrée de l'eau froide dans le CEE ;
- dévisser la soupape de sûreté et ouvrir la vanne de vidange ;
- mettre le tuyau de caoutchouc au raccord de tuyau de l'amenée de l'eau froide ou à la vanne de vidange en dirigeant sa seconde extrémité à l'égout ;
- ouvrir le robinet de l'eau chaude sur le mélangeur ;
- enlever la couvercle de protection, déconnecter les câbles, dévisser et retirer la bride mobile de la boîte ;
- remplacer l'anode de magnésium, nettoyer l'ECT de des calcaires en cas de nécessité et éliminer le précipité ;
- effectuer l'assemblage, remplir le CEE de l'eau et mettre sous tension.

Lors de l'entretien du CEE par l'organisation spécialisée la marque correspondante doit être faite dans le bon de garantie. En cas du remplacement de l'anode de magnésium par le client par ses propres moyens, la facture d'achat de l'anode de magnésium doit être attachée au présent manuel du CEE.

7.3. Défauts possibles et moyens de leur élimination

Défaut	Cause possible	Moyen de l'élimination
La pression de l'eau chaude du CEE est réduite. La pression de l'eau froide est la même	L'encrassement de l'orifice d'alimentation de la soupape de sûreté	Enlever la soupape et la laver dans l'eau
Le temps de la chauffe est augmenté	ECT s'est couvert des calcaires	Retirer la bride et nettoyer l'ECT
	La tension du réseau électrique est abaissée	Contacter le service d'exploitation du réseau électrique
Le déclenchement fréquent de l'interrupteur thermique	La température établie est proche à la température limite	Tourner le régulateur du thermostat vers la diminution de la température (-)

	La tube du thermostat s'est couvert des calcaires	Retirer la bride mobile du CEE et nettoyer soigneusement le tube des calcaires
Le CEE branché au réseau électrique ne chauffe pas l'eau. L'éclairage du bouton de marche est absent	L'interrupteur thermique se déclenche ou n'est pas branché	Débrancher le CEE du réseau électrique, enlever le couvercle de protection, appuyer jusqu'au clic sur le bouton de l'interrupteur thermique (Fig. 3), placer le couvercle et mettre sous tension

⚠ Les défauts énumérés ci-dessus ne sont pas des défauts du CEE et sont éliminés par le client par ses propres moyens ou à l'aide de l'organisation spécialisée à ses frais.

En cas de l'impossibilité d'éliminer le défaut en utilisant les recommandations ci-dessus ou en cas de la détection des autres défauts il faut contacter le centre de service indiqué dans le manuel d'exploitation.

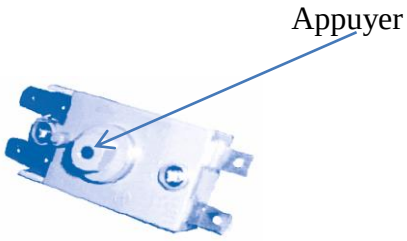

Fig. 3. La disposition du bouton sur l'interrupteur thermique du thermostat

8. RECYCLAGE

Dans le respect des règles de l'installation, de l'exploitation et de l'entretien du CEE et de la conformité de la qualité de l'eau utilisée aux normes en vigueur le fabricant détermine la durée de service pour CEE de 5 ans à compter de la date d'achat.

Tous les composants du chauffe-eau sont fabriqués des matériaux permettant en cas de nécessité de le recycler d'une façon éco-conviviale en conformité avec les règles et les règlements du pays où le chauffe-eau est utilisé.

9. GARANTIES DU FABRICANT

La fabricant établit le délai de garantie sur le chauffe-eau de 1 année, cependant les délais de garanties sur les pièces composantes et constitutives de l'article sont suivants :

- sur le réservoir aqueux (réservoir intérieur) – 3 ans ;
- sur d'autres composants (élément chauffant, thermostat, lampes témoins, joints d'étanchéité, indicateur de température, disjoncteur, soupape de sûreté) – 1 an.

Le délai de garantie est calculé de la date de vente du CEE. En cas de l'absence ou de la correction de la date de vente et en cas d'absence du cachet du magasin, le délai de garantie est calculé de la date de fabrication du CEE. La date de fabrication du chauffe-eau est codée dans le numéro de série unique placé sur la plaque d'idéntification du boîtier du CEE. Le numéro de série du CEE comprend treize chiffres. Le troisième et le quatrième chiffres du numéro de série – année de fabrication, le cinquème et le sixième – mois de fabrication, septième et huitième – jour de fabrication du CEE. Les réclamations durant le délai de garantie sont prises en compte en cas de la disponibilité de ce manuel avec les notes de la société-vendeur et en cas de la disponibilité de la plaque d'idéntification sur le boîtier du CEE.

La défaillance de la soupape de sûreté, du câble d'alimentation avec le disjoncteur n'est pas la défaillance du CEE proprement dit et n'entraîne pas le remplacement du CEE. La responsabilité pour la conformité des règles de l'installation et de la connexion est à la charge de l'acheteur (en cas de la connexion par ses propres moyens), soit à la charge de l'organisation de montage qui a réalisée la connexion.

Lors de l'installation et de l'exploitation du CEE le client doit respecter les exigences assurant le bon fonctionnement de l'appareil pendant le délai de garantie :

- exécuter les mesures de sécurité et les règles de l'installation, du raccordement, de l'exploitation et de la maintenance exposés dans le présent manuel ;
- exclure les endommagements mécaniques causés par le stockage, le transport et le montage négligent ;
- exclure les endommagements de l'appareil causés par la congélation de l'eau ;
- utiliser l'eau sans additions mécaniques et chimiques (voir p. 6.2) pour la chauffe dans le CEE ;
- exploiter le CEE avec la soupape de sûreté en bon état du lot de livraison du CEE (voir p. 4.3).

Le fabricant n'est pas responsable pour les défauts résultant de non-respect par le client des règles de l'installation, de l'exploitation et de l'entretien du CEE, exposés dans le présent manuel, notamment dans les cas quand ces défauts sont apparus à cause des paramètres des réseaux inadmissibles (électrique ou alimentation d'eau) auxquels le CEE est exploité et à cause de l'intervention des tiers. La garantie du fabricant ne s'applique pas aux réclamations pour l'aspect visuel du CEE.

La réparation, le remplacement des pièces composantes et constitutives dans les limites du délai de garantie ne prolongent pas le délai de garantie sur le CEE en général, cependant le délai de garantie des composants replacés et réparés prend fin au moment de l'échéance de la garantie sur le CEE.

i Le fabricant se réserve le droit de modifier la conception et les spécifications du chauffe-eau sans préavis.

FABRICANT

Heating Equipment. Group of Companies
Heating Equipment, Groupe de sociétés

Heating Equipment Swiss
Heating Equipment Suisse
Heating Equipment Swiss AG, Poststrasse 30, CH-6300, Zug, Switzerland
Heating Equipment Suisse AG,
Poststrasse 30, CH-6300, Zug, Suisse - code **1**

Heating Equipment Russia
Heating Equipment Russie
"EDISSON Co" LTD,
187000, Russia, Leningradskaya Oblast', Tosno, Moskovskoe Shosse, 44
« EDISSON SARL » LTD,
187000, Russie, la région de Leningrad, Tosno, Moskovskoe Chaussée, 44 - code **2**

Heating Equipment China
Heating Equipment Chine
Heateq Technology Ltd, № 2 2nd Keji Road,
Qixing Industry Zone, Xingtan Town, Shunde, Foshan City, PRC
Heateq Technology Ltd, N° 2, 2 Keji Road,
Qixing Industry Zone, Xingtan Town, Shunde, Foshan City, RPC - code **3**

Le code du fabricant est indiqué sur l'emballage du produit

Tous les modèles sont passés la certification obligatoire des normes d'Etat de la Russie et correspondent aux exigences du GOST R 52161-1-2004, GOST R 52161-2-21-2006 et aux normes internationales IEC 60335-1, IEC 60335-2-21, CEE 73/23, CEE 82/499.Le service du support après-vente et de maintenance en Russie : tél. 8-800-333-50-77 (de 09:00 à 20:00 du temps de Moscou ; appel gratuit depuis la Russie), e-mail : service@thermex.ru.

Le centre de service principal – installation et raccordement du CEE, réparations après vente :

Russie, 196105, Saint-Pétersbourg, rue Blagodatnaya, 63, tél. (812) 313-32-73.

Les téléphones et les adresses des centres de service autorisés dans d'autres villes et régions de la Russie peuvent être trouvés au site www.thermex.ru ou par contact au centre de service indiqué par la société-vendeur:

Le service du support après vente et de maintenance dans la république de la Biélorussie – tél. (017) 298-42-37.

NOTE DE VENTE

Modèle _____ N° de série _____

Date de la vente « _____ » _____ 201_____

Compagnie-vendeur : _____

Signature du présentant de la société-vendeur_____ **Sceau de la compagnie-vendeur**

L'article est complétée, il n'y a pas des réclamations à l'aspect de l'article.

Le manuel d'exploitation avec les notes nécessaires est reçu, les règles d'exploitation et les conditions de garantie sont examinés et acceptés.

Signature de l'acheteur : _____

MANUEL D'EXPLOITATION
CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE DU TYPE ACCUMULATEUR
Modèles de la série SPRINT

Date de réception
Date de livraison
Défaut
Travail accompli
Maître
Sceau du centre de service
Rempli par le centre de service
Bon de garantie

Modèle
Numéro de série
Date de vente
Société-vendeur
Sceau de la société-vendeur
Rempli par la société-vendeur

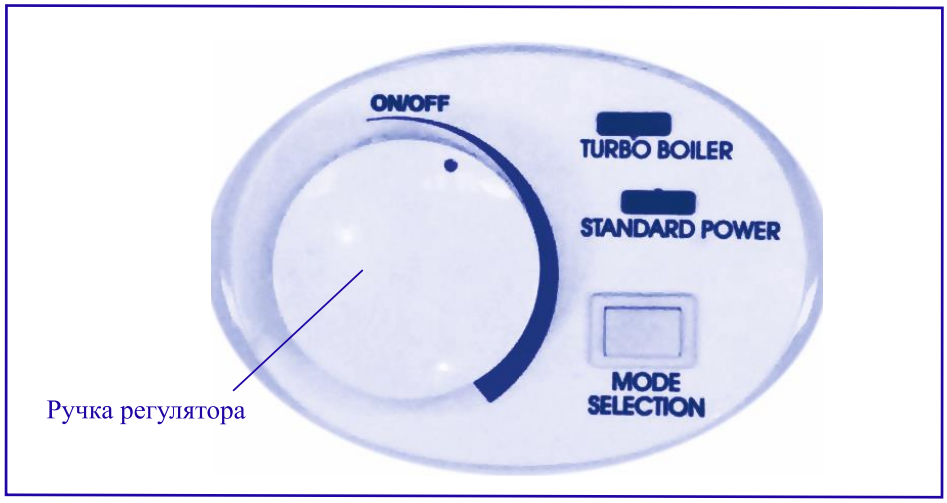

Figure 1. Panneau de commande du CEE.

Poignée du régulateur

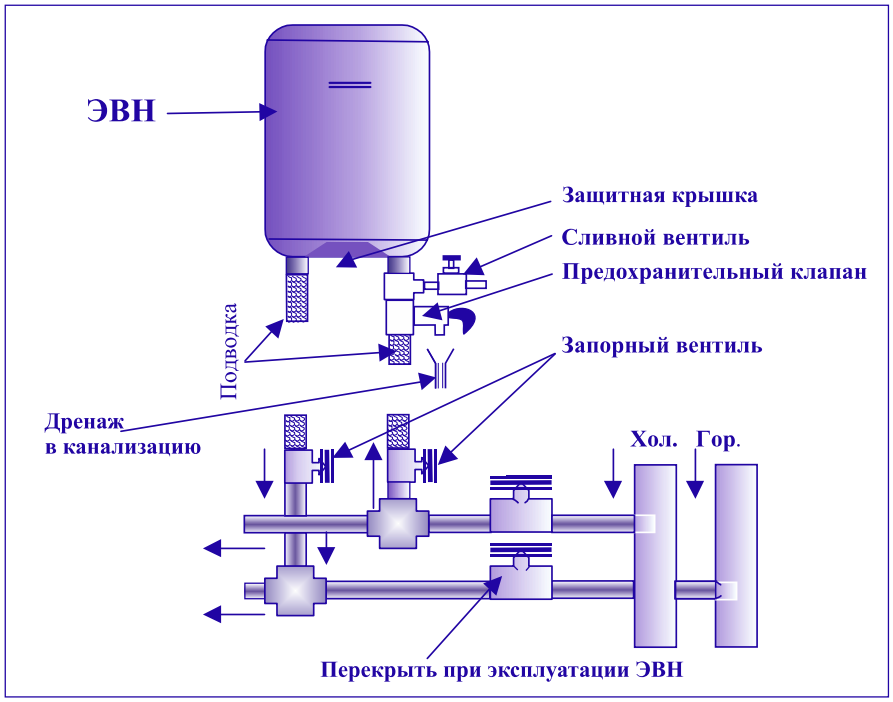

Figure 2. Schéma de raccordement du CEE à la conduite d'eau.

CEE
Couvercle de protection
Robinet de vidange
Soupape de sûreté
Robinet d'arrêt
Arrivée
Drainage à l'égout
Froide
Chaude
Fermer lors de l'exploitation du CEE

La réparation, le replacement des pièces détachées et composantes dans les limites du délai de garantie ne prolongent pas le délai de garantie du CEE en général, cependant le délai de garantie des composants remplacés et réparés prend fin au moment de l'expiration du délai de la garantie du CEE.